

DELIBERATION DE L'OFFICE DE TOURISME

N° et
objet

14-2025 – DECISION MODIFICATIVE – section de fonctionnement- Budget 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le jeudi 2 octobre à 10 heures, les membres du COMITE DIRECTEUR de l'OFFICE DE TOURISME se sont réunis, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 septembre 2025.

Etaient présents :

Membres Elus : D. BALZAMO ; L. CAPPELLETTI

Président de l'Office de Tourisme : Y. BOURREL

Vice-président de l'Office de Tourisme : L. BELEN

Membres socioprofessionnels : L. DIAZ ; M. GREBOT ; L. GUARINIELLO ; JM. LESQUERS ; X. MAGNE ; F. MIAS ; J. MORELON ; M. ROSTAN ; D. TALON

Absents excusés : V. ALZINGRE ; R. BARTHES ; S. BEAUFILS ; C. CLAVEL ; F. DALBARD ; M. LEVAUX ; N. LOUVET ; P. MOULLIN-TRAFFORT ; M. RENZETTI ; A. SAUTET ; R. SOLIGNAC ;

Secrétaire de séance : Agnès BOUCHET

Vu :

Le Budget primitif adopté par délibération du 08 avril 2025 ;

Le Code du Tourisme et le code général des collectivités territoriales ;

Les besoins nouveaux constatés en cours d'exercice ;

Considérant la nécessité d'abonder certains crédits de fonctionnement insuffisants,

Considérant que des crédits disponibles existent au chapitre 011 pour couvrir au

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : une dépense imprévue relative au rachat de licences Microsoft

Chapitre 67 – charges exceptionnelles – insuffisance de crédit/Réajustement des prévisions initiales.

Décide

D'adopter la Décision Modificative n°2 au budget de fonctionnement de l'Office Municipal de Tourisme pour l'exercice 2025 comme suit :



Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Décision modificative
011	607	Achat marchandises	- 1200
011	6257	Réception	- 2000
011	6257	Réception	- 240
65	6512	Droits d'utilisation informatique	+ 3200
67		Autres charges sur opération...	+ 240

Mouvement

Total = 0

Opération neutre sur l'équilibre général du budget

LE COMITE DIRECTEUR

Oui l'exposé de Monsieur Le Vice-Président, Après en avoir délibéré, décide d'approuver les Décisions Modificatives telles que présentées en séance dans tout son contenu à l'unanimité.



